

Règlement

Seul les caisses à savon folklorique qui respectent ce règlement peuvent participer à la descente.

Ce n'est pas une course de vitesse. La descente est ouverte à tous.

Pour les mineurs, la descente est passée sous la responsabilité des parents des participants.

Le directeur de course ou le jury de course est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon.

Le règlement sera communiqué, dans les plus brefs délais, par mail aux personnes ayant fait la demande pour l'inscription à la course.

Article 1 : Caisse à savon

- un plancher complet bois ou métal sans moteur thermique ou électrique
- 3 ou 4 roues
- une direction obligatoire (pas avec les pieds, ni de corde)
- pas d'angles saillants ou coupants
- un siège bien fixé avec dossier
- Freinage obligatoire
- un **anneau** de remorquage à l'avant et à l'arrière.
- poids: maxi 150 kg à vide
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie (comme le verre par exemple)
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

Article 2 : Sécurité du pilote et co-pilote

- 1 pilote seul ou 1 pilote + 1 co-pilote (**maxi**) sont autorisés à prendre place dans la caisse à savon.
- Port du casque (type casque de moto de préférence) obligatoire.
- Une ceinture (ventrale) est admise.
- Le port de gants fermés (gants de cyclistes et de laine interdits), de chaussures fermées (pantoufle, ballerine, espadrille sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.
- Les coudières et genouillères sont admises.
- Le port du casque, des gants et des vêtements de course sont obligatoires pendant les remontées.

Article 3 - Déroulement d'une course

- Les poussées : Le déplacement de la caisse résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Une poussée (au départ) est admise ou plusieurs (pendant le parcours) Suivant le manque de dénivelé auquel cas des pousseurs attitrés par l'organisateur à cette tâche rentreront en fonction dans des zones préalablement définies.
- Le départ : Il doit être visualisé (ligne, barnum, etc...) pour la mise en place du véhicule où, dès le signal de départ donné, une poussée de lancement sera alors autorisée.
- L'arrivée : Elle doit aussi être visualisée (ligne, barnum, etc...). Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille, ...) doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.
- La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.
- Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Article 4 – Responsabilités

- Tous les participants à la course acceptent de prendre tous les risques inhérents.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couverte par sa propre assurance responsabilité civile.
- L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou à des tiers.
- Tout participant s'oppose à porter plainte ou à demander réparation si son véhicule subi des dommages causés lors de la descente.
- Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la défaillance des caisses à savon des participants.
- Seuls les participants, eux-mêmes sont responsables entièrement de tous dommages causés à eux-mêmes ou à des tiers.
- Les personnes mineures restent en permanence y compris pendant la course sous la responsabilité et la surveillance de leur représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale.
- Le représentant légal, pour les mineurs, ou le participant adulte devra dater et signer le bulletin d'inscription joint avec ledit règlement dont il précédera de la mention : «Règlement lu et approuvé » puis l'envoyer à l'organisateur avant la date clôturant les inscriptions.
- L'organisateur « Le Collectif des Associations Albussacoises » et ses bénévoles ne seront en aucun cas tenus responsables ou tenus d'indemniser les participants ou d'assumer la responsabilité pour toute perte, dommage, blessure corporelle ou décès encouru suite à la participation à la course.
- En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage causé par un tiers.
- L'organisateur ne saurait être tenu responsable de toute blessure que les participants pourraient subir en réalisant des actions dans le cadre de cette course.
- Les participants garantissent qu'ils ne sont pas atteints d'aucun problème de santé ou touché par des circonstances susceptibles de les empêcher de participer de manière sécuritaire à la course ou de poser un risque réel à la sûreté d'autrui.
- Les participants conviennent également que rien ne leur interdit par ailleurs de participer à la course, pour quelque raison que ce soit.
- ***En cas de mauvaises conditions météorologique, l'évènement pourra être annulé et sera remboursé.***

Article 5 – Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Le Collectif des Associations Albussacoises dont le siège est situé à Mairie-Le Bourg 19380 Albussac et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de l'évènement Albussac en Fête qui aura lieu le Samedi 26 Août à Albussac.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Article 6 – Inscriptions

Les inscriptions pour La Course de Caisses à Savon du Samedi 26 Août 2023 sont ouvertes dès à présent.

Clôture des inscriptions le Vendredi 18 Août 2023.

Le règlement et le bulletin seront à transmettre à M. TRÉMOUILLE Guillaume au 21 Roussanne 19380 ALBUSSAC.

Tout bulletin de participation non accompagné du titre de paiement sera considéré comme nul.

Le dossier complet doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription dûment rempli et signé
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- Le règlement de 10 € (Montant par caisse à savon)
Pour les règlements par chèque mettre à l'ordre de :
« Le Collectif des Associations Albussacoises »

.....

TOUS LES PARTICIPANTS A LA COURSE RECONNAISSENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET L'ACCEPTE

**Inscription à transmettre dès que possible et au plus tard le Vendredi 18 Août 2023 à M. TRÉMOUILLE Guillaume
ou au secrétariat de la Mairie d'Albussac.**

Pour tous renseignements complémentaires : Tel : 06.73.13.27.60

Mail : trems.guillaume@orange.fr

Bulletin d'inscription course de caisses à savon

Le concours se déroulera le Samedi 26 Août 2023 à Albussac

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé

Le Collectif des Associations Albussacoises vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (Responsabilité civile individuelle) et vous remercie **de joindre une attestation d'assurance.**

Inscription à transmettre dès que possible et au plus tard le Vendredi 18 Août 2023 à M. TRÉMOUILLE Guillaume ou au secrétariat de la Mairie d'Albussac.

PARTICIPANTS MINEURS :

Autorisation parentale obligatoire pour participer à la course.

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Père* / Mère* de :

Nom de l'équipage de la caisse à savon :.....

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

Autorise mon fils* / ma fille* à participer à la course de caisses à savon organisée dans le cadre de la Fête d'Albussac organisé par le Collectif des Associations Albussacoises le 26/08/2023

(*rayer la mention inutile)

Nom, prénom, date, lieu et signature du responsable légal précédée de la mention « Règlement lu et accepté »

Bulletin d'inscription course de caisses à savon

Le concours se déroulera le Samedi 26 Août 2023 à Albussac

Pour valider l'inscription, joindre le bulletin d'inscription rempli et signé

Le Collectif des Associations Albussacoises vous rappelle qu'il est important d'être à jour d'assurance (Responsabilité civile individuelle) et vous remercie **de joindre une attestation d'assurance.**

Inscription à transmettre dès que possible et au plus tard le **Vendredi 18 Août 2023** à M. TRÉMOUILLE Guillaume ou au secrétariat de la Mairie d'Albussac.

PARTICIPANTS MAJEURS :

Nom de la caisse à savon :

PILOTE:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone :

Mail :@.....

CO-PILOTE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :
.....

Téléphone :

Mail :@.....

Nom, prénom, date, lieu et signatures des participants précédées de la mention « Règlement lu et approuvé »